

**20.024****Weltbankgruppe
und Afrikanische Entwicklungsbank.
Kapitalerhöhung****Groupe de la Banque mondiale****et de la Banque africaine****de développement.****Augmentation de capital***Fortsetzung – Suite***CHRONOLOGIE**

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 08.06.20 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.20 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.20 (FORTSETZUNG - SUITE)

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Nous poursuivons nos travaux, avec la prise de parole de M. le vice-président du Conseil fédéral.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: J'aborde le message sur l'augmentation de capital pour le groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. De quoi s'agit-il?

Les banques multilatérales de développement jouent un rôle essentiel pour les pays en voie de développement. Ce soutien international est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. De nombreux pays en développement sont gravement frappés par la crise du coronavirus, ils dépendent donc d'un soutien international fort dans les secteurs de la santé, de l'économie et des affaires sociales, pour leur permettre de limiter les effets de la crise. Les banques multilatérales, il faut le relever, ont été les premières institutions, les premiers acteurs à décréter des mesures d'urgence. C'est en quelque sorte le premier front de la défense du système international dans les périodes de crise, et ce sont les institutions les plus puissantes lorsqu'il s'agit d'aborder des défis structurels. Pour mettre en oeuvre leur aide, ces organisations ont absolument besoin des contributions de leurs Etats membres. Le traitement de ce projet est donc urgent; une participation rapide de la Suisse s'avère nécessaire. La Suisse, comme presque tous les autres pays membres, participe à ces augmentations de capital. Le Conseil fédéral propose, avec ce projet, que la Suisse participe proportionnellement, c'est-à-dire en gardant la même part de droits de vote, aux augmentations de capital du groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

Comme cela a fort bien été expliqué par les rapporteurs, ce sont quatre crédits d'engagement pour un total de 2759,2 millions de francs suisses. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais simplement vous dire que parmi ceux-ci, il y a 297,4 millions de francs qui seront effectivement investis dans l'acquisition d'actions de ces banques. Tout le reste se compose de capital de garantie et de réserve de 10 pour cent pour compenser les fluctuations potentielles de taux de change. Les paiements seront effectués sur huit ans, soit de 2021 à 2028.

Je laisse de côté, puisque cela a déjà été expliqué, la répartition entre les différentes institutions.

Il faut bien voir, et je pense qu'il est important de le préciser à cette tribune, que le capital de garantie fait partie des crédits-cadres séparés. Ces garanties sont extrêmement importantes pour la notation financière triple A des banques, qui leur permet de lever des fonds sur les marchés financiers, à des conditions extrêmement favorables. Il faut bien comprendre le mécanisme, c'est un effet de levier extrêmement important pour les contributions des Etats membres. Il est essentiel de préciser que jusqu'ici ces garanties n'ont jamais dû être activées. Nous nous assurerons qu'il en soit de même à l'avenir.

La participation à ces augmentations de capital est prioritaire pour la coopération internationale de la Suisse, pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030, et enfin pour le maintien d'un ordre économique mondial stable. Les banques jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et pour relever les défis globaux



tels que le changement climatique et les pandémies. Grâce à leur savoir-faire, à leurs ressources financières, à leur poids dans le dialogue politique, ces organisations ont les moyens de trouver des solutions innovantes et, surtout, durables.

Je crois qu'il faut tordre le cou à une impression que l'on a: ce ne sont pas uniquement des aspects financiers qui sont en jeu. Les Etats membres négocient toujours un véritable paquet qui comprend une dimension financière, naturellement, mais aussi des orientations stratégiques et des réformes institutionnelles. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la Banque africaine de développement.

Alors la question que l'on peut se poser, et qui est justifiée, est la suivante: quels sont les avantages, pour la Suisse, d'investir dans ces deux organisations, et comment peut-elle influencer ces dernières? Ces institutions sont ce que l'on peut qualifier de piliers du multilatéralisme. Elles permettent à notre pays de bénéficier d'un système financier international stable, de standards globaux reconnus. L'effet multiplicateur de ces institutions, leur grand impact international, sont extrêmement importants pour une économie ouverte et orientée vers l'étranger comme celle de la Suisse.

Notre pays est un membre très actif de ces institutions. Nous y exerçons une influence extrêmement importante et directe dans les conseils de gestion. Avec la présente participation de la Suisse, cette dernière va aussi assurer son rôle de leader dans un groupe de vote, qui est un vecteur d'influence majeur.

La Commission de politique extérieure souhaite que la Suisse accomplisse de plus grands efforts en vue d'influencer les banques multilatérales dans divers domaines, ce qu'elle a ajouté dans les arrêtés de financement. Il convient tout de même de rappeler ici que les priorités et les objectifs de la coopération internationale de la Suisse orientent aussi nos participations dans les banques. En particulier, la Suisse veille au respect des normes environnementales et sociales, et s'engage pour la mise en oeuvre de politiques de tolérance zéro en matière de corruption. Elle s'engage également pour le respect des droits des populations locales et l'implication de la société civile. Elle soutient l'Etat de droit et l'égalité des sexes. Elle soutient la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'une agriculture durable et respectueuse du climat. Elle soutient aussi la création d'emplois locaux décents et elle appuie pour cela les systèmes d'éducation et de santé publique.

Pour réussir à trouver des solutions réalistes, les projets des banques doivent être évalués de manière extrêmement critique, donc en considérant les opportunités mais aussi les risques. Pour ce faire, nous mobilisons systématiquement les connaissances de nos ambassades et bureaux de coopération sur place, pour pouvoir influencer directement les dossiers et les projets. Si nécessaire, la Suisse s'oppose aux propositions de la direction ou s'abstient.

Comme dans toutes les organisations internationales, nous ne sommes pas seuls à décider. Dans les banques multilatérales, c'est la même chose que dans d'autres organisations

AB 2020 N 1563 / BO 2020 N 1563

internationales. Nous créons et constituons des alliances – en tout cas nous essayons de le faire –, et lorsque les choses ne tournent pas comme nous le souhaitons, nous restons fermes sur nos positions.

Vous le savez, le Conseil des Etats a adopté le projet qui vous est soumis le 8 juin dernier. Il n'y a apporté aucune modification. Votre Commission de politique extérieure a, quant à elle, effectué certaines modifications et a aussi déposé un postulat qui demande un rapport sur la mise en oeuvre des normes environnementales et sociales du Groupe de la Banque mondiale ainsi que de sa politique de tolérance zéro envers la corruption. Ce postulat n'a pas encore été traité par le Conseil fédéral, donc je ne veux pas engager ce dernier. Mais je jetterai un oeil particulièrement bienveillant sur ce postulat s'il peut permettre, par le biais d'un rapport, de clarifier certains aspects et de renforcer la confiance du Parlement envers la politique que nous menons au niveau du Conseil fédéral dans le cadre de ces banques multilatérales de développement.

Je tiens quand même à vous confirmer que nous sommes déjà fortement engagés sur beaucoup de points soulevés par votre commission et que cela n'a pas vraiment de sens d'ajouter quelques thèmes parmi tant d'autres qui sont importants dans des arrêtés fédéraux irréguliers de pur financement.

Je vous rappelle que les lignes directrices relatives à la position de la Suisse sont fixées dans le messages sur la coopération internationale et dans la politique économique extérieure ainsi que dans sa politique étrangère. Ceci dit, je vous prie d'entrer en matière sur ce projet qui, pour notre pays ainsi que pour les principaux concernés est stratégiquement important. Cela permet à la Suisse, je le répète, de se positionner sur la scène internationale.

Permettez-moi encore une remarque à l'intention de M. le conseiller national Grüter. Monsieur Grüter, dans votre intervention, vous avez évoqué l'aspect de la corruption, en particulier. Il est vrai qu'il y a des lanceurs d'alerte qui, régulièrement, on fait des allégations pour dénoncer des comportements contraires à l'éthique de la part du président de la Banque africaine de développement. La Suisse, ainsi que d'autres pays, a pris ces



accusations au sérieux. Le comité d'éthique interne s'est saisi de la question et est parvenu à la conclusion qu'il n'y avait pas de substance dans ces accusations. Lors d'un deuxième round d'enquête exigé par des pays tels que l'Allemagne, les Etats-Unis mais aussi la Suisse, pour en citer quelques-uns, un panel dirigé par l'ancienne présidente de l'Irlande, Mme Mary Robinson, a examiné le travail du comité d'éthique et est arrivé à la même conclusion. L'affaire s'est donc arrêtée là. Entre-temps, le président a été réélu le 27 août, à l'unanimité, pour un second mandat. Dans le même temps – et c'est quand même important, car cela montre qu'une surveillance est exercée –, les pays membres ont adopté une résolution sur la gouvernance afin de revoir, de renforcer le code de conduite de la banque, y compris les règles du comité d'éthique et la politique de dénonciation. La Suisse a participé activement à l'élaboration de la résolution et va continuer à travailler de manière proactive pour que les normes de gouvernance des banques répondent à des critères élevés, soient efficaces, et pour que ces normes, surtout, soient concrètement appliquées. Je tenais à dire ceci avant la décision sur l'entrée en matière et la discussion par article.

Ceci dit, je me répéterai en vous demandant d'entrer en matière sur le projet et de soutenir les propositions du Conseil fédéral et les décisions du Conseil des Etats.

Molina Fabian (S, ZH): Vielen Dank für Ihre Ausführungen, Herr Bundesrat. Sie haben erklärt, dass sich die Schweiz im Rahmen der Weltbankinstitutionen und auch der Afrikanischen Entwicklungsbank für Ökologie, für soziale Standards, für die Gleichstellung der Geschlechter, für den Schutz der Menschenrechte usw. einsetzt. Warum sind Sie dann dagegen, dass man Sie gesetzlich zu genau dem anhält, was Sie sowieso schon tun?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question. Elle peut se justifier. Monsieur Molina, nous faisons déjà ce que vous demandez. Ce n'est pas la place, je l'ai dit, dans des arrêtés financiers, de fixer de telles lignes directrices. C'est dans le cadre du débat sur la Stratégie de coopération internationale que cela doit être réglé. Cela doit être soumis à l'appréciation du conseil. Pourquoi traiter un point particulier ou deux points particuliers et pas d'autres? Tout est important. Ce que je peux vous assurer, c'est que nos représentants à la Banque mondiale et dans ses différents organes interviennent régulièrement pour faire respecter ces critères. Ce que je viens d'expliquer sur la corruption vous en apporte la preuve.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Nous allons voter sur les propositions de non-entrée en matière des minorités Guggisberg de la CDF et Grüter de la CPE. Le vote vaut pour les projets 1 et 2.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21244)

Für Eintreten ... 133 Stimmen

Dagegen ... 54 Stimmen

(0 Enthaltungen)

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Toutes les propositions de minorité déposées pour l'arrêté fédéral 1 valent également pour l'arrêté fédéral 2. Nous allons donc les traiter en une seule fois pour les deux arrêtés. Nous allons aussi procéder à un seul débat pour toutes les propositions de minorité.

Grin Jean-Pierre (V, VD): Dans mes deux propositions de minorité, je ne remets pas en question la participation suisse à l'augmentation de capital de ces deux banques. Toutefois, je souligne le fait que le Conseil fédéral a présenté son message au Parlement avant l'éclatement de la crise du coronavirus. Eu égard à la situation budgétaire désormais tendue et à l'ampleur du nouvel endettement, j'estime que chaque engagement financier supplémentaire de la Confédération doit être examiné avec la plus grande prudence. Dans ce contexte je soutiens, avec mes propositions de minorité, la participation suisse sur le principe, en précisant toutefois que les moyens concernés doivent être compensés dans le crédit-cadre de la coopération au développement.

Je vous rappelle que notre Parlement, pour la coopération internationale et l'aide au développement des années 2021 à 2024, a accepté un crédit-cadre de 11,25 milliards de francs, soit plus de 2,8 milliards de francs par année. Mes propositions de minorité visent à demander la compensation du crédit de 217,5 millions de francs – qui comprend la réserve de 19,8 millions de francs pour les fluctuations de change – prévu pour notre participation à l'augmentation du capital du Groupe de la Banque mondiale et la compensation du crédit de 109,69 millions de francs prévu pour l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement par le crédit-cadre Coopération au développement, que nous avons déjà accepté. Comme l'achat des actions du Groupe de la Banque mondiale s'étendra de 2021 à 2024, soit sur quatre ans, et celui des actions de la Banque africaine de développement de 2021 à 2028, soit sur huit ans, la compensation est tout à fait prévisible



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



et possible au fil des années, ceci sans conséquences importantes pour notre aide au développement. Ces deux montants représentent une infime minorité du crédit-cadre qui lui est dévolu, avec deux réserves pour la fluctuation de change, d'environ 30 millions de francs, que nous n'aurons sûrement pas besoin d'activer. Un signal doit être donné afin que ce crédit-cadre comprenne la totalité des différentes aides, et non que l'on rajoute toujours par la bande de nouveaux crédits.

Je vous demande de suivre mes deux propositions de minorité, qui s'inscrivent dans la logique des priorités à donner en cette période difficile pour nos finances.

Badran Jacqueline (S, ZH): Ich vertrete hier die Minderheit Friedl Claudia, die verlangt, dass die Schweiz sich in den

AB 2020 N 1564 / BO 2020 N 1564

Entscheidorganen aller Organisationen der Weltbankgruppe dafür einsetzt, dass die Landnutzung und der Landbesitz der lokalen Bevölkerung als Lebensgrundlage gesichert bleibt und kein Land Grabbing stattfindet. Die Weltbank, das wissen wir alle, ist kein unbeschriebenes Blatt. Immer wieder fällt sie durch die Finanzierung von Projekten auf, die den Zielen der UNO und unserer Entwicklungszusammenarbeit diametral entgegenstehen und die diese Ziele konterkarieren. So wurden zum Beispiel mit Weltbankgeldern grosse Waldbestände in Äthiopien abgeholt – Land, das die saudi-arabische Herrscherfamilie gekauft hatte, um Reis für die saudische Bevölkerung anzubauen. In der Folge wurde Hunderttausenden von Äthiopiern die Lebensgrundlage genommen. Sie wurden umgesiedelt und direkt in die Abhängigkeit vom UNO-Welternährungsprogramm getrieben. Das heisst, auf dem globalen Parkett weiss die linke Hand nicht, was die rechte tut. Das ist nur ein Beispiel von Land Grabbing, das den Menschen die Lebensgrundlage nimmt und sie ins Elend und zur Flucht treibt. Das kann doch nicht ernsthaft jemand wollen! Bisher wurde via Land Grabbing ausländischer Staaten wie China oder eben Saudi-Arabien oder von Konzernen eine Fläche in der Grössenordnung von Europa der einheimischen Bevölkerung entzogen. Das ist das Gegenteil von Armutsbekämpfung, das ist das Gegenteil von nachhaltiger Entwicklungspolitik und widerspricht all unseren Zielen in der Entwicklungszusammenarbeit. Nun sagt unser Bundesrat Guy Parmelin, das solle man nicht hier reinschreiben, sondern bei den Zielen der Entwicklungszusammenarbeit. Es ist aber die Weltbank, die solche Dinge finanziert. Da wollen wir doch keine Beihilfe leisten. Wo denn sonst, wenn nicht hier, müsste man das eigentlich hineinschreiben, um zumindest in Ansätzen eine kohärente Politik zu machen?

Kollegin Schneider-Schneiter hat in ihrem Eintretensvotum auch Bezug genommen auf diesen Artikel und gesagt, das sei tatsächlich ein Problem, allerdings wisse man ja dann nicht, wenn irgendwelche Privaten, z. B. mit der lokalen Regierung befreundete Oligarchen, dieses Land kaufen würden, ob das dann besser sei, als wenn es ein fremder Staat oder ein Konzern tun würde. Fürwahr, das ist nicht gesagt; das ist aber keine Begründung dafür, dass die Schweiz nicht darauf hinwirken soll, dass den Menschen die Lebensgrundlagen nicht entzogen werden. Es sind ja die Gleichen, die, wenn Flüchtlinge vor der Türe stehen, diese dann auch nicht wollen.

Also bitte, sorgen Sie für etwas Kohärenz in unserer Aussenwirtschaftspolitik, und unterstützen Sie diesen Antrag.

Pfister Gerhard (M-CEB, ZG): Ich äussere mich zu meiner Minderheit zu Artikel 3d. Die Mehrheit der Kommission hat dort eine weitere Zielvorgabe gemacht, nämlich dass man die öffentliche staatliche Bildung besonders berücksichtigen und fördern soll.

Ich möchte Ihnen zuerst meine Interessenbindung bekannt geben: Ich bin Präsident des Verbandes der schweizerischen Privatschulen, aber ich habe keine Interessen in diesem Zusammenhang. Es ist mir aber ein Anliegen, dass Sie doch wissen, dass ich diesen Mehrheitsantrag für nicht sehr zielführend halte. Aus welchen Gründen?

Einerseits gehen diese Anträge aus meiner Sicht alle etwas in die falsche Richtung, da sie einengen, wo sie eigentlich nicht einengen sollten. Andererseits glaube ich, dass dieser Antrag zwar gut gemeint, aber nicht zielführend ist. Warum? Er bewirkt nämlich etwas in einem Bereich, wo man meint, dass die Voraussetzungen ungefähr die gleichen seien wie in der Schweiz, und das ist eben gerade bei der Bildung nicht der Fall.

Wenn Sie hier sagen, dass das nur auf öffentliche, staatliche Bildung beschränkt werden soll, dann grenzen Sie unter Umständen Projekte aus, die, obwohl sie privat sind, sehr viel gerechter daherkommen können als das, was Staaten in diesen Ländern veranstalten. Das ist gerade bei der Bildung so. Gerade bei der Bildung gibt es ausgezeichnete und sehr wirksame Projekte, z. B. von Dorfgemeinschaften in Afrika – der "Economist" nannte diese einmal die "one dollar schools" –, die für wenig Geld private Bildungsinstitutionen oder sogar private Lehrpersonen engagieren und dort den Bildungsauftrag sehr viel gerechter und sehr viel effizienter



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024

Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



wahrnehmen, als das durch irgendwelche staatliche Strukturen möglich wäre.

Das heisst, es gibt in Afrika, es gibt in diesen Ländern Situationen, in denen Sie nicht davon ausgehen können, dass der beste Zugang zur Bildung über ein öffentliches Bildungswesen läuft, sondern in denen private Initiativen sehr viel besseren Zugang zu Bildung erreichen können. Das kann in Zusammenarbeit mit dem Staat sein, das ist selbstverständlich möglich, aber es kann eben auch ohne diese Zusammenarbeit sein. Wenn Sie einen Staat haben, der seine Aufgaben nicht so gut wahrnimmt, ist es eben manchmal zielgerichteter, effizienter, auf privater Basis etwas zu machen und Projekte zu unterstützen.

In diesem Sinn ist mein Antrag einfach so gemeint, dass, wenn Sie schon etwas tun, Sie nicht etwas ausschliessen sollten, das unter Umständen in einem anderen Land als der Schweiz mehr bringt, gerade in der Hinsicht, die Sie wollen. Wenn Sie es so eng beschreiben, zugeschnitten auf die Verhältnisse, die wir in West-europa, in der Schweiz haben, so lassen Sie ausser Acht, dass diese Verhältnisse dort, wo das Geld eingesetzt werden muss, unter Umständen nicht vorhanden sind.

In diesem Sinne bitte ich Sie, meiner Minderheit zu folgen und diesen Passus zu streichen.

Schneider-Schneiter Elisabeth (M-CEB, BL): Es geht hier um einen neuen Artikel 3h. Wir bitten Sie, diesen zu unterstützen. Wir verlangen, dass die Schweiz darauf hinwirken soll, dass die betroffenen multilateralen Institutionen ihre Programme in jenen Staaten reduzieren, welche nicht bereit sind, für eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit in den Bereichen Korruption und Migration zu kooperieren. Ja, das ist in der Tat eine Konditionalität. Wir sehen allerdings nicht ein, warum in den Bereichen Umwelt und Nachhaltigkeit diese Konditionalität möglich sein soll, wir haben jetzt einige Bestimmungen geschaffen, in den Bereichen Korruption und Migration aber nicht. Armut ist einfach oft das Resultat schlechter Staatsführung und mangelnder Kooperation, meist auch im Bereich Migration, zum Beispiel, wenn es um Rückübernahmeverträge geht.

Wir sind in der Weltbank in unserer Stimmrechtsgruppe im Lead, wir sind im Exekutivrat der Weltbank, haben hier einen massgebenden Einfluss und sollten diesen Einfluss auch ausüben; deshalb diese Bestimmung in Artikel 3h.

Wir bitten Sie, diesen zu unterstützen, und danken Ihnen dafür.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: La minorité Grin à l'article 2a concerne la compensation. Le Conseil fédéral vous prie de suivre la majorité, car la participation aux augmentations de capital – je l'ai dit lors du débat d'entrée en matière – représente des investissements et non des dons. Si la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement devaient être dissoutes, ou si la Suisse devait les quitter, les fonds lui seraient en conséquence remboursés. La Confédération achète des actions qu'elle détient ensuite et qui figurent dans son bilan sur une base permanente.

Les messages réguliers sur la coopération internationale et les messages sur les augmentations de capital irrégulières concernent des transactions différentes, avec une logique et une base légale différente aussi. Les responsabilités sont également différentes. Par le passé, les crédits-cadres et les augmentations de capital ont d'ailleurs toujours été traités dans des messages séparés. De plus, la coopération multilatérale complète nos projets bilatéraux. Les synergies augmentent la portée de notre coopération au développement. Réduire l'une au détriment de l'autre affaiblirait finalement notre coopération internationale et ceci au moment précis – je dirai même au moment crucial – de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat. Je vais aborder maintenant l'article 3a et la proposition Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter, qui prévoit de biffer l'article 3a. Le Conseil fédéral vous invite à soutenir cette

AB 2020 N 1565 / BO 2020 N 1565

proposition. Il regrette d'ailleurs l'introduction de cet article. Nous soutenons, il faut le dire très clairement, les projets d'énergie renouvelable et nous nous opposons aux projets relatifs au charbon. Par contre, avec la disposition proposée, sans analyse des projets au cas par cas, on imposerait aux pays en développement des exigences plus élevées qu'en Suisse, ce qui constituerait pour notre pays une perte énorme de crédibilité au sein des banques multilatérales.

Je vous donne un exemple. Les pannes de courant font partie du quotidien dans de très nombreux pays en développement. Lorsque les énergies renouvelables ne sont pas disponibles, les centrales électriques à gaz modernes restent une technologie de transition à envisager pour l'approvisionnement de base en électricité. Si elles remplacent des centrales à charbon, cela entraîne une réduction nette très importante des émissions de CO2. A l'extrême, la Suisse devrait aussi s'opposer aux projets d'installations électriques de secours alimentées par du pétrole, par exemple dans un hôpital. Et cela, Mesdames et Messieurs, avant de le décider, je vous prie de bien y réfléchir. C'est pour cela que nous vous invitons à suivre la proposition Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter visant à biffer cet article.



Concernant l'article 3b sur le "land grabbing", l'accaparement des terres ou les droits des populations sur les terres – il s'agit de la proposition de la minorité Friedl –, le Conseil fédéral vous demande de suivre la majorité. Les banques de développement promeuvent l'application des droits de l'homme dans leurs propres projets. Elles contribuent à faire progresser le respect des droits de l'homme grâce à leur dialogue politique permanent, en renforçant la responsabilité et les mécanismes de gouvernance, et en les rendant transparents. Les standards sociaux, environnementaux et de gouvernance élevés comprennent les droits des populations locales. Aucune banque de développement ne soutient des investissements dans des projets recourant à ce qui est communément appelé "land grabbing". Les banques de développement rejettent les achats spéculatifs de terres et promeuvent des investissements dans une agriculture saine et efficace. La Suisse est l'un des principaux pays qui agit en faveur du respect et de l'amélioration de ces standards. Les banques multilatérales – et c'est important de le signaler – proposent également un mécanisme de plainte qui permet aux particuliers de tenir les banques pour responsables des préjudices, réels ou perçus, créés par leurs activités. Je vous invite donc à rejeter cette proposition.

Quelques mots sur l'article 3c : ici, il n'y a pas de minorité, mais je tiens quand même à dire que le Conseil fédéral regrette l'introduction de cet article. Nous ne sommes pas fermés à l'idée de fournir un rapport additionnel. Par contre, il faut vous rendre compte que la publication de toutes nos positions officielles sur Internet pourrait être problématique. Nous ne sommes pas seuls dans notre groupe de vote, et, afin de trouver des compromis, il est parfois impératif de garder des positions confidentielles. Les positions officielles de la Suisse sur des projets individuels devraient en conséquence être distribuées uniquement sur demande.

Concernant l'article 3d proposé par la majorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, nous vous demandons de soutenir la proposition de la minorité Pfister, qui souhaite le biffer. La Suisse soutient principalement le renforcement des systèmes éducatifs et de santé publique. Par contre, si l'Etat seul ne peut pas fournir tous les services de manière satisfaisante – ce qui est le cas dans de très nombreux pays en développement –, la Suisse soutient alors l'approche visant à combler les lacunes avec le soutien du secteur privé. Cela est dans l'intérêt de la population, et surtout de la population jeune de ces pays. Dans ces cas, la Suisse veille à ce que l'Etat garde ses prérogatives et à ce que le droit à l'éducation et à la santé soit respecté quand des acteurs du service privé sont impliqués. Je vous donne un exemple concret: la Société financière internationale a accordé, il y a quelques semaines, un prêt de 10 millions d'euros à un réseau de laboratoires de diagnostics cliniques actif en Afrique subsaharienne. Cela doit permettre à ce groupe panafricain d'accroître sa capacité de fournir à travers le continent africain des services de diagnostics médicaux de haute qualité. L'un de ces laboratoires, et c'est à relever, a été le premier à lancer les tests du Covid-19 en Afrique du Sud.

Je vous prie de suivre la minorité Pfister, et de biffer la proposition de la majorité de la commission.

Aux articles 3e, 3f et 3g, il n'y a pas de minorité. Concernant l'article 3e, j'ai parlé de la corruption tout à l'heure. Nous sommes tous d'accord pour dire que la corruption, qui va à l'encontre du développement durable, doit être fermement combattue, je dirai même sans concession. La répression de la société civile n'est pas non plus acceptable. La Suisse défend déjà ces positions.

Par contre, le Conseil fédéral considère l'article proposé comme problématique. Le rejet de tout projet qui présente un risque de corruption reviendrait à rejeter tous les projets, compte tenu des contextes risqués dans lesquels les banques opèrent par leurs mandats. Néanmoins, le Conseil fédéral a pris note des positions à ce stade. Nous regrettons l'absence de minorité: si une divergence devait être créée, nous verrions encore ce point avec le Conseil des Etats.

Concernant les articles 3f et 3g relatifs au financement de solutions agroécologiques et à la création d'emplois, le Conseil fédéral reconnaît l'importance de l'agroécologie et de l'emploi. Mais, encore une fois, au risque de me répéter, les arrêtés financiers ne sont pas le bon endroit pour introduire des articles spécifiques. Ces arrêtés financiers sont de nature irrégulière et ne peuvent pas servir de bases à des discussions stratégiques. C'est dans le cadre des stratégies de coopération internationale qu'il faut traiter correctement ces différents thèmes, ou dans le cadre d'autres rapports. Dans les arrêtés financiers, il est d'usage de régler principalement les aspects financiers, et le fait de mettre en évidence certaines thématiques et pas d'autres laisse une place certaine à l'incohérence. On n'aura jamais une liste complète des priorités suisses, et cela pourrait même remettre en question notre positionnement antérieur.

Enfin, la minorité Schneider-Schneiter propose un article 3h. Le Conseil fédéral vous demande de suivre la majorité. Les organisations multilatérales ont souvent davantage de poids que les partenaires bilatéraux face à des gouvernements peu enclins à réformer, et elles peuvent ainsi faire avancer les réformes, ceci malgré les résistances rencontrées. Mais, pour cela, il faut avoir des contacts, il faut entretenir un dialogue. Un soutien ciblé aux acteurs soucieux des réformes est bien plus prometteur qu'une menace de rupture de la coopération.



Il n'est pas, du point de vue du Conseil fédéral, judicieux de lier, par une telle conditionnalité négative, la volonté de réforme des Etats à la coopération multilatérale.

Souvent, les menaces ont plutôt un effet contre-productif et peuvent bloquer la situation, parce qu'elles peuvent être perçues comme une ingérence dans la souveraineté nationale.

Le thème de la migration a été explicitement discuté lors de l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement; cette dernière s'est engagée à intensifier ses efforts en faveur de l'intégration régionale en Afrique. Par sa contribution à l'augmentation de capital, la Suisse contribue à réduire les causes de la migration irrégulière, parce qu'elle crée des perspectives sur le plan local.

Finalement, le Conseil national a déjà discuté lors du débat sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 de la proposition de lier l'aide multilatérale à la volonté de réforme des gouvernements. Il l'a rejetée pour de bonnes raisons. Afin de garder une cohérence, je vous prie de rejeter la minorité Schneider-Schneiter.

Molina Fabian (S, ZH): Herr Bundesrat, ich habe eine Frage zu Artikel 3d: Sie haben gesagt, dass es die Politik der Schweiz sei, in erster Linie die öffentliche Bildung und die öffentliche Gesundheit zu fördern und erst in zweiter Linie, wenn das nicht möglich ist oder wenn die Qualität nicht stimmt, auch eine Zusammenarbeit mit dem Privatsektor zu suchen. Jetzt verstehe ich nicht ganz, warum sich der Bundesrat gegen Artikel 3d wehrt. Denn genau das steht in diesem Artikel, nichts anderes. Es ist ein Zweckartikel. Ich verstehe den Widerstand wirklich nicht.

AB 2020 N 1566 / BO 2020 N 1566

Parmelin Guy, conseiller fédéral: C'est une question d'ordre de priorité et, finalement, de sentiment d'efficacité. Il paraît préférable, lorsque c'est possible, de directement influencer l'Etat, le partenaire direct. Dans des cas particuliers et précis, il peut être utile d'appuyer aussi le secteur privé. Mais il ne faudrait pas le faire systématiquement. Et je le répète: nous ne voyons pas la nécessité de le faire dans un arrêté de financement.

Portmann Hans-Peter (RL, ZH), für die Kommission: Nun noch ein paar präzisierende Bemerkungen zu den Anträgen aus der Kommission:

In Artikel 2 der ersten zwei Bundesbeschlüsse will eine Minderheit der Finanzkommission, dass die Verpflichtungskredite für die Kapitalerhöhungen mit dem Rahmenkredit der internationalen Entwicklungszusammenarbeit (IZA) kompensiert werden. Die APK lehnt diesen Antrag mit 19 zu 6 Stimmen ab.

Hier wurde angeführt, dass das Parlament der Gelderaufteilung für die Entwicklungszusammenarbeit mit der Verabschiedung der IZA-Vorlage bereits zugestimmt habe. Im Gegensatz zu einmaligen Staatsausgaben sind Kapitalerhöhungen außerdem nicht mit Garantien gleichzusetzen. So oder so fließen jedoch auch die Beiträge an die Weltbankgruppe und die Entwicklungsbanken in unsere APD-Quote, d. h. die öffentliche Entwicklungshilfe in Prozent des BNP, mit ein. Mit der Annahme dieses Antrags würden wir die erst in der letzten Session gefassten Beschlüsse der Räte desavouieren.

In Artikel 3 der ersten zwei Bundesbeschlüsse hat eine knappe Mehrheit der Kommission von 13 zu 12 Stimmen einen Artikel 3a eingefügt, der eine Unterstützung jeglicher Projekte verbietet, bei denen fossile Brennstoffe zur Anwendung kommen. Die Mehrheit begründet ihre Bedingungen zur Unterstützung von Projekten mit der Umsetzung der Agenda 2030. Der Einzelantrag Schneider-Schneiter verlangt die Streichung dieses Artikels 3a.

Noch zum Minderheitsantrag Friedl Claudia zu Artikel 3b, dessen Begründung von Frau Badran vorgetragen wurde: Frau Badran hat moniert, dass der Bundesrat diesen Antrag darum ablehnt, weil die Richtung der Politik des Bundesrates bereits in der IZA-Botschaft festgehalten sei. Frau Badran hat gesagt, dass das für die Entwicklungszusammenarbeit, nicht aber für die Weltbank gelte. Das ist falsch. Die Mehrheit der APK hat hier gerade darauf hingewiesen, dass die Vertreter des WBF gemäss Kapitel 4.2 der IZA-Botschaft, Seiten 2646 und 2647, gehalten sind, bei der Weltbankgruppe genau diese Haltung mit einzubeziehen. Die Mehrheit der APK hat das, das geht aus dem Protokoll hervor, so festgehalten.

In den Bundesbeschlüssen 1 und 2 will die Kommissionsmehrheit mit den Artikeln 3d die öffentlichen Institutionen in Gesundheit und Bildung stärken. Der Entscheid fiel mit 16 zu 8 Stimmen bei 1 Enthaltung. Begründet wird diese Bestimmung mit der Tatsache, dass in vielen Entwicklungsländern die öffentliche Hand oftmals den Aufgaben nicht gewachsen ist und daher viele private Initiativen mit Entwicklungshilfegeldern unterstützt werden. Die staatlichen Institutionen seien vorrangig zu behandeln. Die Minderheit wehrt sich dagegen, dass öffentliche und private Anbieter gegeneinander ausgespielt werden. Oftmals seien eben gerade die staatlichen Strukturen das Hindernis auf dem Weg zum Erfolg. Letztendlich zähle das Ergebnis zugunsten der Bevölkerung.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



Die Minderheitsanträge zu den Artikeln 3b und 3h der ersten beiden Bundesbeschlüsse lehnt die Mehrheit der Kommission jeweils mit der Begründung ab, dass weitere Bedingungen sich kontraproduktiv auf den Erfolg der Entwicklungszusammenarbeit auswirken könnten. Es gibt kein Entwicklungsland, in dem Korruption oder Landausbeutung kein Thema ist. Könnte man dort nicht mehr mit der Entwicklungshilfe tätig sein, würde man damit nicht die fehlbaren Regimes treffen, sondern einmal mehr die ärmste Bevölkerung. Auch würden solche Bedingungen im Gesetz all jenen in diesem Haus in die Hände spielen, welche unser Engagement in der Entwicklungshilfe grundsätzlich zurückfahren wollen.

de la Reussille Denis (G, NE), pour la commission: La Commission de politique extérieure souligne que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement contribuent grandement à trouver des solutions aux défis mondiaux que sont les crises financières, le changement climatique et les catastrophes naturelles. Pour des raisons de politique de développement et de politique extérieure, notre pays a ainsi tout intérêt à participer aux augmentations de capital de ces institutions.

Il est à souligner – et c'est probablement l'essentiel – que la Commission de politique extérieure a décidé de prévoir dans les arrêtés fédéraux des prescriptions concrètes concernant le comportement des représentants suisses au sein des organes de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Elle demande notamment que la Suisse s'engage en faveur d'une politique de tolérance zéro contre la corruption, qu'elle ne soutienne pas de projets préjudiciables à l'environnement et qu'elle oeuvre à la création d'emplois durables dans les pays concernés.

A l'article 2a, la commission vous invite à la majorité évidente de 19 voix contre 6 à rejeter la proposition défendue par la minorité Grin. Cela a déjà été dit, la raison en est que l'acceptation de cette minorité péjorera grandement les moyens mis à la disposition de la coopération au développement.

Concernant la proposition Schneider-Schneiter à l'article 3a: la commission a accepté, par 13 voix contre 12, d'introduire ce nouvel article 3a qui concerne notamment la problématique des énergies fossiles et, si elle avait eu l'occasion d'en débattre, elle aurait probablement accepté avec le même résultat la proposition Schneider-Schneiter.

A l'article 3b, la commission propose de rejeter la proposition défendue par la minorité Friedl, par 12 voix contre 11 et 2 abstentions. Comme cela a déjà été dit, cela concerne notamment la problématique de l'achat spéculatif de terres, mais la majorité de la commission considère que cet article serait trop contraignant.

La majorité de la commission propose également de rejeter la proposition de la minorité Pfister Gerhard.

Finalement, à l'article 3h, la commission propose, par 15 voix contre 10, de rejeter la proposition défendue par la minorité Schneider-Schneiter.

1. Bundesbeschluss über die Beteiligung der Schweiz an den Kapitalerhöhungen der Weltbankgruppe 1. Arrêté fédéral sur la participation de la Suisse aux augmentations du capital du Groupe de la Banque mondiale

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Art. 1

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



Proposition CdF-N/CPE-N
Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21245)
Für Annahme der Ausgabe ... 142 Stimmen
Dagegen ... 55 Stimmen
(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht
La majorité qualifiée est acquise

AB 2020 N 1567 / BO 2020 N 1567

Art. 2

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21246)
Für Annahme der Ausgabe ... 142 Stimmen
Dagegen ... 55 Stimmen
(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht
La majorité qualifiée est acquise

Art. 2a

Antrag der Minderheit FK-N

(Grin, Guggisberg, Keller Peter, Nicolet, Schwander, Sollberger, Strupler)

Die im Rahmen der Schweizer Beteiligung an den Kapitalerhöhungen der Weltbankgruppe in den Jahren 2021–2024 eingegangenen Verpflichtungen werden im Gesamtkredit zur Finanzierung der Entwicklungszusammenarbeit und der humanitären Hilfe, respektive im Rahmenkredit Entwicklungszusammenarbeit kompensiert.

Art. 2a

Proposition de la minorité CdF-N

(Grin, Guggisberg, Keller Peter, Nicolet, Schwander, Sollberger, Strupler)

Les engagements pris dans le cadre de la participation suisse aux augmentations de capital du Groupe de la Banque mondiale pour les années 2021 à 2024 sont compensés dans le crédit d'ensemble visant à financer la coopération au développement et l'aide humanitaire, en l'occurrence dans le crédit-cadre Coopération au développement.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Le vote vaut aussi pour l'arrêté fédéral 2.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21247)

Für den Antrag der Minderheit FK-N ... 54 Stimmen

Dagegen ... 141 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Art. 3

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Art. 3a

Antrag APK-N

Die Schweiz lehnt jegliche Finanzierung von Kohle-, Erdöl- und Erdgasprojekten sowie von Programmen ab, die zur Exploration, Förderung, Produktion sowie zur Erzeugung von Strom aus fossilen Brennstoffen in den Entwicklungs- und Schwellenländern dienen. Diese Ablehnung gilt auch für politische Beratungstätigkeiten von Banken, entwicklungspolitische Darlehen und Darlehen an Finanzintermediäre.

Antrag Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter

Streichen

Art. 3a

Proposition CPE-N

La Suisse rejette tout financement de projets de charbon, de pétrole et de gaz ainsi que de programmes qui servent à l'exploration, l'extraction, la production et la génération d'électricité à partir de combustibles fossiles dans les pays en développement et émergents. Ce rejet s'applique également aux services de conseil politique fournis par les banques, aux prêts de politique de développement et aux prêts aux intermédiaires financiers.

Proposition Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter

Biffer

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Le vote vaut également pour l'arrêté fédéral 2.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21248)

Für den Antrag Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter ... 106 Stimmen

Für den Antrag APK-N ... 89 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Art. 3b

Antrag der Minderheit APK-N

(Friedl Claudia, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Crottaz, de la Reussille, Gugger, Molina, Nussbaumer, Walder)

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Weltbankgruppe dafür ein, dass die Landnutzung und der Landbesitz der lokalen Bevölkerung gesichert bleibt und kein Landgrabbing insbesondere durch ausländische Firmen gefördert wird.

Art. 3b

Proposition de la minorité CPE-N

(Friedl Claudia, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Crottaz, de la Reussille, Gugger, Molina, Nussbaumer, Walder)

Dans les organes de décision de toutes les organisations du Groupe de la Banque mondiale, la Suisse s'engage afin que les droits des populations locales en matière d'utilisation et de possession des terres soient sauvegardés et que les entreprises étrangères, en particulier, ne soient pas incitées à s'accaparer les terres.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



La présidente (Moret Isabelle, présidente): Le vote vaut également pour l'arrêté fédéral 2.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21249)

Für den Antrag der Minderheit APK-N ... 74 Stimmen

Dagegen ... 121 Stimmen

(1 Enthaltung)

Art. 3c

Antrag APK-N

Die Schweiz veröffentlicht ihr Abstimmungsverhalten zu einzelnen Projekten im Internet und erteilt dem Parlament alle zwei Jahre Auskunft darüber, wie sie sich in den Entscheidungsgremien der Institutionen für den Schutz der Menschenrechte, gute Regierungsführung und den Klimaschutz eingesetzt hat.

Art. 3c

Proposition CPE-N

La Suisse publie sur Internet la position qu'elle adopte lors des votes sur les différents projets; tous les deux ans, elle informe le Parlement de son action, au sein des organes de décision des institutions, visant à promouvoir la protection des droits de l'homme, la bonne gouvernance et la protection du climat.

Angenommen – Adopté

Art. 3d

Antrag der Mehrheit APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Weltbankgruppe für die Stärkung der öffentlichen staatlichen Bildung und Gesundheitsversorgung ein.

AB 2020 N 1568 / BO 2020 N 1568

Antrag der Minderheit APK-N

(Pfister Gerhard, Giacometti, Markwalder, Portmann, Schneider-Schneiter, Wehrli)

Streichen

Art. 3d

Proposition de la majorité CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations du Groupe de la Banque mondiale, la Suisse préconise le renforcement de l'éducation et de la santé publiques.

Proposition de la minorité CPE-N

(Pfister Gerhard, Giacometti, Markwalder, Portmann, Schneider-Schneiter, Wehrli)

Biffer

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Le vote vaut également pour l'arrêté fédéral 2.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21250)

Für den Antrag der Mehrheit APK-N ... 144 Stimmen

Für den Antrag der Minderheit APK-N ... 51 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Art. 3e

Antrag APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Weltbankgruppe für die Erarbeitung und Umsetzung einer strikten Nulltoleranzpolitik gegenüber Korruption und Repression, sowie gegen Unterdrückung und Verfolgung von zivilgesellschaftlichen Akteuren ein. Die Schweizer Vertretungen in den Entscheidungsgremien unterstützen keine Projekte und Programme (inklusive auch politische Beratungsdienstleis-



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



stungen der Banken, entwicklungspolitische Darlehen, sowie Kredite an Finanzintermediäre), bei welchen ein Risiko auf Korruption, Vergeltungsmassnahmen oder Verletzung von Menschenrechten besteht.

Art. 3e

Proposition CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations du Groupe de la Banque mondiale, la Suisse préconise l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de tolérance zéro contre la corruption et la répression ainsi que contre l'oppression et la persécution d'acteurs de la société civile. Les représentants suisses siégeant dans ces organes de décision ne soutiennent aucun projet ou programme (pas même les prestations de conseil politique des banques, les prêts de politique de développement ainsi que les crédits à des intermédiaires financiers) qui présente un risque de corruption, de mesures de rétorsion ou de violation des droits de l'homme.

Angenommen – Adopté

Art. 3f

Antrag APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Weltbankgruppe dafür ein, dass diese die Finanzierung agrarökologischer, landwirtschaftlicher Alternativen, wie etwa Landwirtschaftskooperativen, welche auf dem Wissen und der Erfahrung lokaler Kleinbäuerinnen und -bauern aufbauen, unterstützen.

Art. 3f

Proposition CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations du Groupe de la Banque mondiale, la Suisse s'engage pour que ces organisations soutiennent le financement de solutions agroécologiques de remplacement, telles que les coopératives agricoles, qui s'appuient sur les connaissances et l'expérience de petits agriculteurs locaux.

Angenommen – Adopté

Art. 3g

Antrag APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Weltbankgruppe dafür ein, dauerhafte Arbeitsplätze in den Zielländern zu schaffen.

Art. 3g

Proposition CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations du Groupe de la Banque mondiale, la Suisse préconise la création d'emplois durables dans les pays visés.

Angenommen – Adopté

Art. 3h

Antrag der Minderheit APK-N

(Schneider-Schneiter, Aebi Andreas, Büchel Roland, Bulliard, Estermann, Grüter, Gugger, Köppel, Pfister Gerhard)

Die Schweiz soll darauf hinwirken, dass die betroffenen multilateralen Institutionen ihre Programme in jenen Staaten reduzieren, welche nicht bereit sind, für eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit im Bereich Korruption und Migration zu kooperieren.

Art. 3h

Proposition de la minorité CPE-N

(Schneider-Schneiter, Aebi Andreas, Büchel Roland, Bulliard, Estermann, Grüter, Gugger, Köppel, Pfister Gerhard)

La Suisse veille à ce que les institutions multilatérales concernées réduisent leurs programmes dans les pays qui ne sont pas prêts à coopérer en vue d'une réforme de la coopération au développement dans les domaines



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



de la corruption et de la migration.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Le vote vaut également pour l'arrêté fédéral 2.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21251)

Für den Antrag der Minderheit APK-N ... 80 Stimmen

Dagegen ... 115 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Art. 4

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 20.024/21253)

Für Annahme des Entwurfes ... 139 Stimmen

Dagegen ... 54 Stimmen

(0 Enthaltungen)

2. Bundesbeschluss über die Beteiligung der Schweiz an der Kapitalerhöhung der Afrikanischen Entwicklungsbank

2. Arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

AB 2020 N 1569 / BO 2020 N 1569

Art. 1

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21254)

Für Annahme der Ausgabe ... 142 Stimmen

Dagegen ... 55 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise

Art. 2

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 20.024/21252)

Für Annahme der Ausgabe ... 142 Stimmen

Dagegen ... 55 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise

Art. 2a

Antrag der Minderheit FK-N

(Grin, Guggisberg, Keller Peter, Nicolet, Schwander, Sollberger, Strupler)

Die im Rahmen der Schweizer Beteiligung an der Kapitalerhöhung der Afrikanischen Entwicklungsbank in den Jahren 2021–2028 eingegangenen Verpflichtungen werden im Gesamtkredit zur Finanzierung der Entwicklungszusammenarbeit und der humanitären Hilfe, respektive im Rahmenkredit Entwicklungszusammenarbeit kompensiert.

Art. 2a

Proposition de la minorité CdF-N

(Grin, Guggisberg, Keller Peter, Nicolet, Schwander, Sollberger, Strupler)

Les engagements pris dans le cadre de la participation suisse à l'augmentation de capital de la Banque africaine de développement pour les années 2021 à 2028 sont compensés dans le crédit d'ensemble visant à financer la coopération au développement et l'aide humanitaire, en l'occurrence dans le crédit-cadre Coopération au développement.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Vous avez rejeté la proposition de la minorité CdF-N lors du vote à l'arrêté fédéral 1.

Art. 3

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



Art. 3a

Antrag APK-N

Die Schweiz lehnt jegliche Finanzierung von Kohle-, Erdöl- und Erdgasprojekten sowie von Programmen ab, die zur Exploration, Förderung, Produktion sowie zur Erzeugung von Strom aus fossilen Brennstoffen in den Entwicklungs- und Schwellenländern dienen. Diese Ablehnung gilt auch für politische Beratungstätigkeiten von Banken, entwicklungspolitische Darlehen und Darlehen an Finanzintermediäre.

Antrag Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter
Streichen

Art. 3a

Proposition CPE-N

La Suisse rejette tout financement de projets de charbon, de pétrole et de gaz ainsi que de programmes qui servent à l'exploration, l'extraction, la production et la génération d'électricité à partir de combustibles fossiles dans les pays en développement et émergents. Ce rejet s'applique également aux services de conseil politique fournis par les banques, aux prêts de politique de développement et aux prêts aux intermédiaires financiers.

Proposition Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter
Biffer

Angenommen gemäss Antrag Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter
Adopté selon la proposition Schneider-Schneiter/Portmann/Grüter

Art. 3b

Antrag der Minderheit APK-N

(Friedl Claudia, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Crottaz, de la Reussille, Gugger, Molina, Nussbaumer, Walder)

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Afrikanischen Entwicklungsbank dafür ein, dass die Landnutzung und der Landbesitz der lokalen Bevölkerung gesichert bleibt und kein Land-grabbing insbesondere durch ausländische Firmen gefördert wird.

Art. 3b

Proposition de la minorité CPE-N

(Friedl Claudia, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Crottaz, de la Reussille, Gugger, Molina, Nussbaumer, Walder)

Dans les organes de décision de toutes les organisations de la Banque africaine de développement, la Suisse s'engage afin que les droits des populations locales en matière d'utilisation et de possession des terres soient sauvagardés et que les entreprises étrangères, en particulier, ne soient pas incitées à s'accaparer les terres.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Lors du vote à l'arrêté fédéral 1, vous avez décidé de rejeter la proposition de la minorité CPE-N pour un nouvel article 3b.

Art. 3c

Antrag APK-N

Die Schweiz veröffentlicht ihr Abstimmungsverhalten zu einzelnen Projekten im Internet und erteilt dem Parlament alle zwei Jahre Auskunft darüber, wie sie sich in den Entscheidungsgremien der Institutionen für den Schutz der Menschenrechte, gute Regierungsführung und den Klimaschutz eingesetzt hat.

Art. 3c

Proposition CPE-N

La Suisse publie sur Internet la position qu'elle adopte lors des votes sur les différents projets; tous les deux ans, elle informe le Parlement de son action, au sein des organes de décision des institutions, visant à promouvoir la protection des droits de l'homme, la bonne gouvernance et la protection du climat.

Angenommen – Adopté



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



AB 2020 N 1570 / BO 2020 N 1570

Art. 3d

Antrag der Mehrheit APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Afrikanischen Entwicklungsbank für die Stärkung der öffentlichen staatlichen Bildung und Gesundheitsversorgung ein.

Antrag der Minderheit APK-N

(Pfister Gerhard, Giacometti, Markwalder, Portmann, Schneider-Schneiter, Wehrli)
Streichen

Art. 3d

Proposition de la majorité CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations de la Banque africaine de développement, la Suisse préconise le renforcement de l'éducation et de la santé publiques.

Proposition de la minorité CPE-N

(Pfister Gerhard, Giacometti, Markwalder, Portmann, Schneider-Schneiter, Wehrli)
Biffer

Angenommen gemäss Antrag der Mehrheit APK-N

Adopté selon la proposition de la majorité CPE-N

Art. 3e

Antrag APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Afrikanischen Entwicklungsbank für die Erarbeitung und Umsetzung einer strikten Nulltoleranzpolitik gegenüber Korruption und Repression, sowie gegen Unterdrückung und Verfolgung von zivilgesellschaftlichen Akteuren ein. Die Schweizer Vertretungen in den Entscheidungsgremien unterstützen keine Projekte und Programme (inklusive auch politische Beratungsdienstleistungen der Banken, Entwicklungspolitische Darlehen, sowie Kredite an Finanzintermediäre), bei welchen ein Risiko auf Korruption, Vergeltungsmassnahmen oder Verletzung von Menschenrechten besteht.

Art. 3e

Proposition CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations de la Banque africaine de développement, la Suisse préconise l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de tolérance zéro contre la corruption et la répression ainsi que contre l'oppression et la persécution d'acteurs de la société civile. Les représentants suisses siégeant dans ces organes de décision ne soutiennent aucun projet ou programme (pas même les prestations de conseil politique des banques, les prêts de politique de développement ainsi que les crédits à des intermédiaires financiers) qui présente un risque de corruption, de mesures de rétorsion ou de violation des droits de l'homme.

Angenommen – Adopté

Art. 3f

Antrag APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Afrikanischen Entwicklungsbank dafür ein, dass diese die Finanzierung agrarökologischer, landwirtschaftlicher Alternativen, wie etwa Landwirtschaftskooperativen, welche auf dem Wissen und der Erfahrung lokaler Kleinbauerinnen und -bauern aufbauen, unterstützen.

Art. 3f

Proposition CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations de la Banque africaine de développement, la Suisse



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



s'engage pour que ces organisations soutiennent le financement de solutions agroécologiques de remplacement, telles que les coopératives agricoles, qui s'appuient sur les connaissances et l'expérience de petits agriculteurs locaux.

Angenommen – Adopté

Art. 3g

Antrag APK-N

Die Schweiz setzt sich in den Entscheidorganen aller Organisationen der Afrikanischen Entwicklungsbank dafür ein, dauerhafte Arbeitsplätze in den Zielländern zu schaffen.

Art. 3g

Proposition CPE-N

Dans les organes de décision de toutes les organisations de la Banque africaine de développement, la Suisse préconise la création d'emplois durables dans les pays visés.

Angenommen – Adopté

Art. 3h

Antrag der Minderheit APK-N

(Schneider-Schneiter, Aebi Andreas, Büchel Roland, Bulliard, Estermann, Grüter, Gugger, Köppel, Pfister Gerhard)

Die Schweiz soll darauf hinwirken, dass die betroffenen multilateralen Institutionen ihre Programme in jenen Staaten reduzieren, welche nicht bereit sind, für eine Reform der Entwicklungszusammenarbeit im Bereich Korruption und Migration zu kooperieren.

Art. 3h

Proposition de la minorité CPE-N

(Schneider-Schneiter, Aebi Andreas, Büchel Roland, Bulliard, Estermann, Grüter, Gugger, Köppel, Pfister Gerhard)

La Suisse veille à ce que les institutions multilatérales concernées réduisent leurs programmes dans les pays qui ne sont pas prêts à coopérer en vue d'une réforme de la coopération au développement dans les domaines de la corruption et de la migration.

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Lors du vote à l'arrêté fédéral 1, vous avez décidé de rejeter la proposition de la minorité de la CPE-N d'un nouvel article 3h.

Art. 4

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 20.024/21256)

Für Annahme des Entwurfes ... 140 Stimmen

Dagegen ... 55 Stimmen

(0 Enthaltungen)

3. Bundesbeschluss über die Genehmigung der Änderung des Abkommens über die Internationale Finanz-Corporation

3. Arrêté fédéral portant approbation de la modification des statuts de la Société financière internationale



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2020 • Zehnte Sitzung • 16.09.20 • 15h00 • 20.024
Conseil national • Session d'automne 2020 • Dixième séance • 16.09.20 • 15h00 • 20.024



*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag FK-N/APK-N

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1,2

Proposition CdF-N/CPE-N

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

AB 2020 N 1571 / BO 2020 N 1571

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
(namentlich – nominatif; 20.024/21257)
Für Annahme des Entwurfes ... 140 Stimmen
Dagegen ... 55 Stimmen
(0 Enthaltungen)